

# Une charte régionale

#santé-environnement

Le Pôle Education et Promotion de la Santé-Environnement (ESE) Auvergne-Rhône-Alpes a impulsé la co-rédaction d'une charte qui pose des principes d'action partagés dans cette région. Ce texte offre un cadre de référence d'action commun en ESE.

Cette charte indique l'origine de l'ESE, la définit et propose des principes d'actions à partager par le plus grand nombre dans notre région.

## L'ESE : la rencontre de deux champs d'action

**Éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD)  
et promotion de la santé**

## Une définition partagée de l'Éducation et promotion de la Santé-Environnement

Afin de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, l'ESE vise un renforcement du pouvoir d'agir des individus et des communautés sur leur santé, sur leur environnement et sur leurs interactions. Elle est mise en œuvre à travers des processus d'éducation et d'accompagnement au changement, partant des personnes, pour leur permettre de développer des habiletés individuelles et collectives.



*“ Pour approfondir la médecine, il faut considérer d'abord les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants .”*

HIPPOCRATE

*Traité « Airs, eaux, lieux » (-420 avant J-C), Rivages Poche, janvier 1996.*

## Les mots de l'ESE

### Éducation et promotion

Ces termes comprennent ici à la fois la sensibilisation, l'information, la formation, l'accompagnement, la participation, la coopération, ainsi que les actions de plaidoyers pour porter des exigences de changement aux niveaux politiques ainsi que des actions visant la modification des cadres de vie. L'éducation et la promotion s'adressent à tous et toutes, à tous les âges de la vie.

### Environnement

Étymologiquement, ce mot signifie « ce qui est autour de soi ». Dans sa première acception, il désigne l'environnement naturel : eaux, air, faune, végétation, sols, relief. Il est alors synonyme de milieu biophysique dont l'homme ne fait pas partie. Dans sa seconde acception, « non seulement il comporte des éléments naturels et des éléments matériels, mais aussi des personnes, leurs activités, leurs relations, leurs cultures, leurs institutions ; c'est tout ce qui nous entoure et agit sur nous ». L'environnement comprend alors la nature mais ne s'y limite pas : il correspond à une prise en considération du milieu physique dans un contexte social, économique et culturel. L'homme est alors une composante de l'environnement, il en fait partie.

### Santé

Elle est à la fois physique, mentale et sociale. Elle s'appréhende comme un processus allant vers le bien être

global de la personne. L'état de santé résulte de plusieurs facteurs ou déterminants :

- Le contexte global (politique, législatif, économique, démographique, culturel, social, technologique, naturel),
- Les systèmes (d'éducation, de services sociaux, d'aménagement, de soutien à l'emploi, de médias...),
- Les milieux de vie (familial, scolaire, de travail, d'hébergement, de communautés locales ou sociales),
- Les caractéristiques individuelles (biologiques et génétiques, personnelles et sociales, habitudes et comportements, caractéristiques socioéconomiques.

## **Santé-Environnement**

Ce champ est à la fois une science et une pratique qui s'intéresse aux interactions entre la santé et l'environnement en termes de ressources, de risques, d'accès, de bienfaits, etc. Il est donc complexe, multi-thématique et repose sur des connaissances en constante évolution. Ce champ a une double finalité : favoriser la qualité des milieux et des conditions de vie, et promouvoir la santé humaine.

## **Les finalités de l'ESE**

### **Développer le pouvoir d'agir**

L'enjeu principal est l'accès, la compréhension et l'appropriation des informations et des problématiques par les citoyens pour permettre l'augmentation de leur sentiment de légitimité et de leur pouvoir d'agir sur leur santé et sur leur environnement dont les enjeux sont interdépendants.

### **Développer les responsabilités politiques**

L'ESE s'attache également à faire prendre conscience aux citoyens et aux décideurs des conséquences des décisions politiques sur la santé et l'environnement pour permettre des changements au niveau des politiques et des cadres de vie.

L'ESE est donc à la fois un enjeu de santé publique, un enjeu environnemental et un enjeu démocratique.

### **Les enjeux du développement régional de l'ESE**

- Élaborer une stratégie de développement de l'ESE adaptée aux besoins, aux territoires et aux acteurs,
- Mobiliser le plus d'acteurs éducatifs possible dans la dynamique,
- Renforcer le maillage territorial des acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes,
- Accompagner la montée en compétence et en effectifs des acteurs de l'ESE via la formation,
- Valoriser et rendre accessibles les ressources pédagogiques pour les éducateurs et formateurs,
- Favoriser la mise en œuvre d'actions en ESE dans tous les territoires.

## **Principes d'action partagés**

### **Se baser sur des connaissances solides**

Il est nécessaire de s'appuyer sur les apports et données probantes issus de la recherche et des expériences de terrain, de s'assurer que les informations transmises sont issues de sources fiables, de présenter et expliquer les controverses scientifiques lorsqu'il y en a.

### **Éduquer aux interactions**

Il s'agit d'éduquer aux liens et aux relations entre environnement et santé, et pas seulement de juxtaposer les deux. Pour cela il faut favoriser l'alternance des méthodes pédagogiques (sensibles, pragmatiques, scientifiques, artistiques...) et privilégier les approches systémiques favorisant la transversalité et la transdisciplinarité pour encourager la prise en compte des multiples déterminants liés à la santé et l'environnement.

### **Viser l'égalité**

L'augmentation du pouvoir d'agir des citoyens, y compris les plus exposés ou les plus vulnérables, vise à réduire les inégalités sociales et environnementales de santé. Il est donc important d'aller vers les personnes qui ne viennent pas spontanément dans les espaces d'information et de sensibilisation et de prévoir des actions spécifiques dans une approche d'universalisme proportionné (qui vise tout le monde mais qui propose une action

renforcée pour les populations défavorisées). Lors des actions d'ESE nous pouvons nous donner l'ambition de diminuer les inégalités, et nous engager à proscrire toute forme de discrimination, en nous situant toujours dans le respect des équilibres individuels et sociaux : respect de soi-même, des autres et de l'environnement.

## **Agir en partenariat**

Les problématiques de santé-environnement auxquelles nous sommes collectivement confrontés exigent que nous nous mettions ensemble pour les résoudre en partageant nos connaissances et compétences. Lorsque nous (acteurs éducatifs), agissons en partenariat, nous renforçons par notre coopération la nécessaire solidarité entre les personnes, entre les générations, entre les territoires. Les dynamiques de partenariats entre acteurs permettent d'agir à plusieurs niveaux (communautés, institutions, politiques publiques) et pas uniquement sur les responsabilités individuelles.

## **Encourager la participation de chacun et de tous**

L'information seule étant insuffisante, il s'agit de favoriser les pédagogies actives et la participation des personnes à toutes les étapes de projet en partant de leurs savoirs individuels et collectifs, ainsi que de leurs expériences. La population est reconnue comme détentrice d'un savoir et de compétences, et devrait participer aux actions dès la définition des objectifs. Cette attention se traduit par une place forte donnée aux échanges pour capitaliser les savoirs. Il s'agit d'éduquer à la citoyenneté, de développer l'esprit critique pour que les personnes et les groupes puissent faire des choix éclairés et responsables en faveur de leur santé et de leur environnement.

## **Éviter les approches prescriptives, injonctives ou moralisatrices**

En privilégiant une posture d'accompagnement nous souhaitons favoriser les approches non-culpabilisantes et non-alarmistes encourageant le passage à l'action. Il s'agit d'accompagner les personnes et les communautés dans leurs changements d'attitudes, de compréhensions, de motivations, de comportements, de modes de vie... en partant de là où elles en sont (représentations, perceptions, pratiques, contraintes...) et en prenant en compte le contexte local.

## **Évaluer**

Il est important de mesurer l'efficacité des modalités d'intervention à travers des indicateurs simples, utilisables et comparables d'année en année. En effet, préférant inscrire l'ESE dans des démarches de projet plutôt que dans de multiples actions minimales, il est essentiel de prendre du recul sur les méthodes d'intervention pour les évaluer et les partager si elles s'avèrent pertinentes. (Suppression de la phrase sur l'évaluation formative jugée trop complexe)

## **Valoriser et partager**

Étant données la richesse et la diversité des initiatives portées sur le territoire, nous souhaitons mettre en valeur les actions, les acteurs, les expériences, et les outils existants et encourager leur partage dans une logique tournée vers l'intérêt collectif et les communs (partage des écrits, des outils et des ressources en open-source). Nous souhaitons ainsi que les outils développés par les uns puissent nourrir les démarches portées par les autres.

## **Sources**

Ce document est rédigé à partir des échanges ayant eu lieu lors des deux premières réunions du Comité de Pilotage Régional pour l'ESE les 11 juin et 9 octobre 2018. Il s'inspire de la [Charte pour une pédagogie partagée en santé-environnement en Languedoc Roussillon de juin 2014](#).

Cette Charte participe à la stratégie régionale pour l'ESE définie dans le cadre du 3<sup>e</sup> Plan Régional Santé-Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes, et contribue à la dynamique impulsée par le Pôle thématique régional ESE animé depuis 2010 par le GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes et Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

**Cette charte a été rédigée grâce aux contributions de**

**Téléchargez la [Charte ESE-ARA](#)**

# Une déclinaison en critères de qualité en ESE

Cette Charte a donné lieu à l'élaboration d'une **grille de critères de qualité en Éducation et promotion Santé-Environnement**. Rédigée en 2020 avec l'ensemble des membres du COPIL régional,

Cette grille-outil permet de visualiser l'ensemble des dimensions à prendre en compte pour une action d'ESE de qualité. Elle fait partie des éléments de construction d'une culture commune de l'Éducation promotion Santé-Environnement en Auvergne Rhône-Alpes.

Elle pourra être utilisée de différentes manières :

- Par les porteurs de projet comme une aide à la conception de leur action ;
- Par les partenaires pédagogiques et financiers pour apprécier la qualité des actions proposées lors de la sélection des projets ;
- Par les porteurs de projets et les partenaires pour évaluer l'action en cours et permettre des réajustements ;
- Par les porteurs de projets et les partenaires pour évaluer l'action réalisée et en tirer des pistes d'amélioration.

**Télécharger [la grille de critères de qualité](#)**